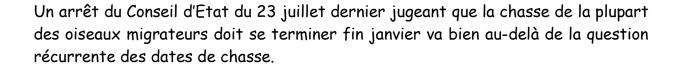


## Communiqué de presse

## Fermetures du gibier d'eau : un arrêt qui « dérange ».







Certes, comme à l'accoutumée, il est la suite des sempiternels recours des associations « intégristes » de la protection animale, celles-là même qui ne vivent que des subsides du MEEDDM\* et des indemnités obtenues devant toutes les juridictions de France; mais les attendus de la décision sont inacceptables sur le fond, qu'on en juge :

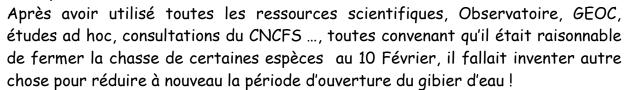


Ce n'est plus le problème de l'état des populations ou de la date de la migration prénuptiale qui est incriminé, mais :

- Le fait qu'il existerait un « *risque de confusion* » entre les espèces faisant obstacle à la fixation de périodes de chasse différentes ;
- Les « *risques de dérangement* » qui résulteraient de la pratique de la chasse sur les espèces non chassables fréquentant les mêmes milieux.



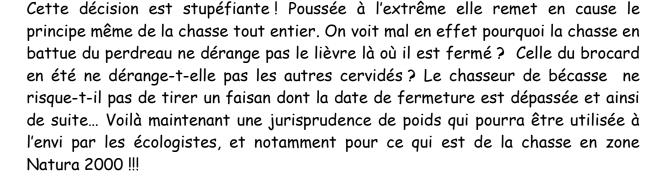
## Nous y voilà donc!



On a donc trouvé le « risque de confusion » entre espèces gibier, et celui de « risque de dérangement » des espèces non chassables. En clair, les chasseurs sont incapables de savoir sur quoi ils tirent, et lorsqu'ils chassent en toute légalité des espèces chassables, ils « perturbent » les autres espèces animales!

<sup>\* 28</sup> millions d'euros, l'an passé







En remettant en cause le principe même de la chasse, qui, s'intégrant dans le développement durable, repose sur le prélèvement raisonné d'espèces gibier, cette décision du Conseil d'Etat va au-delà des espoirs les plus fous des antis chasse! Elle fera date dans l'histoire de la chasse Française, n'en doutons pas!



Au-delà de l'arrêt, la question du dialogue imposé par le Ministre de l'Ecologie (Grenelle et « Tables Rondes » de la chasse) entre protecteurs et chasseurs, depuis deux ans est à nouveau posée.



Sous l'affichage de l'hypocrite main tendue des protecteurs, force est de constater que se cache toujours la même intolérance : Les centrales écologistes ou leurs affidés extrémistes n'ont cessé pendant tout ce temps de négociation de contester, devant les tribunaux, le temps de chasse, les espaces chassables, les espèces chassables, le piégeage...



La Fédération Nationale des Chasseurs met solennellement en garde le Ministre de l'Environnement devant le risque de radicalisation des chasseurs de l'hexagone, fatigués de ces remises en cause perpétuelles de leur loisir, et exaspérés par la mauvaise foi des organisations écologistes.

Les chasseurs peuvent-ils encore discuter avec des protectionnistes dont la seule finalité semble ouvertement la disparition de la chasse et auxquels le Conseil d'Etat vient d'offrir un cadeau inespéré?